

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

-
- 3.0 Sécurité publique
- 3.01 Demande d'aide financière – *Brunch des pompiers*;
- 3.02 Dépôt – Rapport de l'an 3;
- 4.0 Transport
- 4.01 Offre de service de l'ingénierie de la MRC – Rang Salvail Sud / rue Saint-Charles / rue Graveline;
- 5.0 Hygiène du milieu
- 5.01 Offre de service *Aquatech* – Station d'épuration – Mandat;
- 5.02 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 571-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;
- 5.03 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 572-2025 concernant l'enlèvement des résidus organiques dans les limites de la municipalité;
- 5.04 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 573-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;
- 6.0 Santé et bien-être
- Aucun point à l'ordre du jour
- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
- 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2025;
- 8.0 Loisirs et Culture
- Aucun point à l'ordre du jour
- 9.0 Affaires diverses
- Aucun point à l'ordre du jour
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Rapport des élus – Information
- 12.0 Clôture de la séance

2025-07-127

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 juin 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 juin 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-07-128

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de juin 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

| SOMMAIRE JUIN | |
|----------------------------|---------------------|
| Salaires nets | 59 389.70\$ |
| Comptes du mois déjà payés | 30 634.69\$ |
| Comptes du mois à payer | 72 373.75\$ |
| TOTAL | 162 398.14\$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 JUIN 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 juin 2025.

2025-07-129

2.05 ACHAT – FOYER EXTÉRIEUR – AUTORISATION

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat d'un foyer extérieur décoratif à l'effigie de la municipalité afin de promouvoir l'image municipale et d'enrichir les équipements communautaires;

ATTENDU QUE ce foyer pourra être utilisé lors d'événements municipaux, communautaires ou dans un parc public;

ATTENDU QUE le fournisseur *Réparation J.L* a soumis une soumission conforme au montant de 2955.00\$ excluant les taxes mais incluant les frais de personnalisation à l'effigie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un foyer extérieur à l'effigie de la municipalité auprès de *Réparation J.L* pour un montant total de 2955.00\$ excluant les taxes.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 59 13205 000 «surplus affecté – parc du centre».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-07-130

**2.06 DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUIT SUR UN
AUTRE SUPPORT – AUTORISATION**

ATTENDU QUE *Trigonix* affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE *Trigonix* affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE *Trigonix* affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE *Trigonix* affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE *Trigonix* affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de *Trigonix*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-131

3.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BRUNCH DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la municipalité organise un «*Brunch des pompiers*» afin de favoriser les liens avec la population, reconnaître le travail des pompiers et soutenir certaines initiatives communautaires ou caritatives;

ATTENDU QUE cet événement représente une occasion importante de visibilité, de sensibilisation à la prévention incendie et de rassemblement communautaire;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a soumis une demande d'aide financière au montant de 600.00\$ pour la tenue de l'édition 2025 du brunch des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Sylvain Lafrenaye

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière d'un montant de 600.00\$ au Service de sécurité incendie de Saint-Jude pour l'organisation du «*Brunch des pompiers*».

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention organisme / loisirs / récréatifs».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.02 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AN 3

Madame Annick Corbeil dépose le rapport annuel d'activités de l'an trois préparé par Monsieur Richard Hébert, directeur du service incendie, et présenté aux membres du conseil le 3 juillet 2025.

4.0 TRANSPORT

2025-07-132

4.01 OFFRE DE SERVICE DE L'INGÉNIERIE DE LA MRC – RANG SALVAIL SUD / RUE SAINT-CHARLES / RUE GRAVELINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ultérieurement procéder à des travaux de réfection du rang Salvail Sud, rue Saint-Charles et la rue Graveline ;

CONSIDÉRANT l'offre de services en ingénierie reçue par la *MRC des Maskoutains* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le service d'ingénierie de la *MRC des Maskoutains* pour l'élaboration de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier pour les travaux de réfection du rang Salvail Sud, rue Saint-Charles et la rue Graveline selon l'offre de service reçue au montant de 23 626.75\$, avant taxes pour la phase conception et 27 048.00\$ avant taxes pour la phase réalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 59 13170 000 «surplus affecté – Réseau routier ».

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2025-07-133

5.01 OFFRE DE SERVICE AQUATECH – STATION ÉPURATION - MANDAT

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer l'exploitation conforme et continue de ses ouvrages d'eaux usées, incluant les suivis analytiques requis par le ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE *Aquatech* détient l'expertise et les accréditations nécessaires pour effectuer les travaux d'exploitation et les suivis analytiques des installations d'eaux usées;

ATTENDU QUE la présente proposition remplacera celle de 2005 afin de mettre à jour le mandat effectué par *Aquatech* qui a évolué;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition relative à l'exploitation et aux suivis analytiques des ouvrages d'eaux usées de la municipalité de la firme *Aquatech*, pour un montant de 1 190.00\$ mensuel excluant les taxes conformément aux conditions prévues dans la soumission datée du 16 juin 2025 à l'article 3 et les conditions s'y rattachant.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 41400 445 «Service technique égouts».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-07-134

5.02 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 571-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 571-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-07-135

5.03 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 572-2025 concernant l'enlèvement des résidus organiques dans les limites de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 572-2025 concernant l'enlèvement des résidus organiques dans les limites de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-07-136

5.04 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2025 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 573-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 573-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUILLET 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2025

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2025.

8.0 LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9.0 AFFAIRES DIVERSES

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2025-07-137

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacynthe Potvin

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière